

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE SUIVI DES DÉCISIONS
ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE
GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

PARTIE IV

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'EMPLOI DE CONTRATS
DE CONSULTANT EN 2011**

ADDENDUM

COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

Résumé

Conformément au point 2805.7 du Manuel administratif de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur ce rapport de la Directrice générale.

1. Le STU relève la légitimité de la demande du Conseil et pense que le budget consacré aux contrats de services (plus de 60 millions de dollars, soit près de 9 % des ressources de l'Organisation) peut constituer une source d'économie budgétaire non négligeable en cette période de crise.
2. Le STU note que la demande (186 EX/6 (VIII)) du Conseil porte très précisément sur les organismes commerciaux (c'est-à-dire à but lucratif) et que la réponse du Secrétariat porte indistinctement sur les contrats de services conclus par l'UNESCO avec des sociétés à but lucratif ou non lucratif. Les contrats de services retenus par l'Administration sont par ailleurs pris en compte à l'exclusion des contrats « non standards » (qui sont souvent des contrats de maintenance) et des contrats dits « d'achat de biens et de services associés ». Le STU regrette ces choix qui appauvrissent toute analyse de fond.
3. Les chiffres avancés relèvent d'une macro-analyse sommaire qui n'informe le Conseil que du volume financier engagé pour les contrats de services et leur répartition par sources de financement (GEF/ PPF/ OPF) ou leur localisation (Siège, hors Siège).

4. Le STU estime que la faiblesse de cette approche réside dans la définition même de contrat de services ainsi que dans la typologie des contrats utilisée à l'UNESCO (via SAP/Sharepoint) qui ne permet ni de distinguer clairement les sociétés à but lucratif des autres, ni d'apprécier leurs structures (société free-lance, PMI/PME, Multinationale...) ni d'estimer le volume financier engagé par an auprès de chacune d'elles.

5. Dans la mesure où l'on recherche le moyen d'utiliser les ressources de façon rationnelle et efficace, le STU recommande de mettre en place une réflexion sur la typologie des contrats, de la soutenir au moyen d'une arborescence sur SAP qui permette d'en extraire des données fiables et croisées et de pister les objets réels de dépenses.

6. Enfin, et c'est une constante, le STU recommande de veiller à la distinction entre société à personne morale et société à personne unique de plus près pour mettre fin à des pratiques d'engagement masqué via un contrat avec une société à but lucratif pour l'engagement d'une seule personne physique, parfois même « de façon quasi permanente », en évitement des autres formes de contrat (consultant, temporaire, surnuméraire, etc.). Le STU dénonce le fait que ces contrats viennent en lieu et place de l'activité d'un personnel permanent performant et disponible et qu'ils génèrent un gaspillage des ressources de l'Organisation tant humaines que financières parfaitement illégitime et révoltant.